

# Prévention en santé

## Sensibilisation à la vaccination antigrippale

Pour sensibiliser à la vaccination contre la grippe et ainsi augmenter le taux de couverture vaccinale d'une population ciblée, la MSA réalise des entretiens motivationnels par téléphone. Menée auprès de femmes de 65 ans primo-vaccinantes adhérentes MSA, une évaluation visant à jauger l'efficacité du dispositif montre que les gains estimés sont de 2 à 2,5 points de pourcentage supplémentaires, soit 278 à 291 personnes vaccinées en plus lors de la campagne 2022/2023.

## Motiver aux dépistages des cancers

Pour la première fois, une campagne d'entretiens motivationnels sur le dépistage du cancer colorectal, concentrée sur les adhérents MSA de 53 ans n'ayant pas effectué de dépistage dans l'intervalle recommandé, est organisée par la CCMSA. Les retours de satisfaction des infirmiers qui ont réalisé les 3 298 entretiens montrent l'intérêt du dispositif auprès de la population cible (échange constructif, intérêt à la

thématique...). Les résultats à valeur d'impact seront publiés au cours du premier semestre 2024.

## Des instants santé pour mieux se soigner

Les Instants santé visent à réintégrer dans le parcours de soins les personnes âgées de 25 à 74 ans éloignées des soins de ville. Après un entretien motivationnel destiné à l'aider, éclairer ses choix, fixer et atteindre ses objectifs, tout en restant dans le respect de son autonomie, l'adhérent est invité à réaliser une consultation de prévention chez un médecin traitant : 27 226 personnes ont bénéficié d'un entretien motivationnel réalisé par un infirmier diplômé d'État dans le cadre des Instants santé en 2023. Un peu plus de mille personnes ont également profité d'un entretien motivationnel supplémentaire spécifique à l'arrêt du tabac.

## En chiffres

**45 %** de la cible bénéficient d'un entretien motivationnel à la vaccination antigrippale en 2023 (39 % au lancement en 2020).

**33 %** de la population éligible a réalisé un dépistage du cancer colorectal en 2021-2022.

**21 %** de taux de participation à l'entretien motivationnel des Instants santé.

**99 %** des participants aux Ateliers vitalité identifient mieux comment adapter leurs habitudes pour améliorer leur santé (43 % complètement).

**100 %** des participants recommandent les P'tits ateliers nutritifs.

### Coup de pouce prévention pour les territoires

Coup de pouce prévention accompagne des porteurs de projets dans le domaine de la prévention et de l'éducation sanitaire et sociale depuis 2021. Ce dispositif contribue à repérer, accompagner et participer au financement d'actions à valeurs prometteuses et/ou probantes. En 2023, il soutient des projets dans trois grands domaines d'intervention. Le premier concerne la mise en place d'actions « d'aller-vers » pour sensibiliser les personnes en situation de fragilité et éloignées du système de santé aux dépistages organisés des cancers. Avec par exemple des actions de sensibilisation, d'orientation et d'aide à la réalisation des dépistages comme Ti'Doc dans le Tarn-et-Garonne. Le deuxième porte sur le repérage, l'accompagnement et le financement des projets en lien avec la prévention des conduites addictives, comme le projet Siadaca dans le Morbihan qui accompagne des lycéens dans le développement de compétences psychosociales. Le troisième vise à soutenir les projets au sein d'un territoire d'intervention prioritaire comme l'illustre le projet ÉquilibreS composé d'ateliers autour de l'alimentation et l'activité physique dans le sud-est de l'Eure. Les porteurs de projets sont d'abord accompagnés à travers des temps



collectifs et individuels pour identifier et renforcer leur méthodologie et l'impact possible de leur action. Puis, une participation au financement est accordée par la MSA afin de concourir au déploiement dans les territoires.

### Partenariat pour les Ateliers vitalité et les P'tits ateliers nutritifs

La CCMSA et la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire renouvellent un mandat de mise en œuvre des Ateliers vitalité qui, en 2023, intègre également les P'tits ateliers nutritifs.

Les Ateliers vitalité s'adressent aux personnes d'environ 65 ans. Ils visent à leur faire adopter des comportements favorables à leur santé pour préserver leur autonomie.

La nutrition, l'activité physique, le bien-être, la santé ou encore les idées reçues face à l'âge sont autant de thématiques abordées lors de onze sessions de six ateliers. Les 102 participants, interrogés sur leur motivation à mettre en application les conseils de prévention fournis, estiment celle-ci à 8,5 sur une échelle allant de zéro à 10.

Les P'tits ateliers nutritifs visent les parents de jeunes enfants. Ces ateliers en ligne leur permettent d'acquérir les bases de la nutrition infantile, de la diversification alimentaire et donnent des conseils d'achat pour l'alimentation des enfants. À l'issue des 63 ateliers organisés, 93 % des 63 participants déclarent être en grande partie ou totalement satisfaits des ateliers proposés et 70 % totalement en mesure de mettre en place les conseils recommandés.

# L'offre de soins



## Éducation à la santé familiale : de nouvelles perspectives

L'éducation à la santé familiale (ESF) apporte aux familles des connaissances et compétences de base pour maintenir leur santé, résoudre des problèmes courants et gérer les urgences à domicile. L'ESF est d'autant plus pertinente dans un contexte où l'accès aux soins de premier recours est éloigné ou saturé et où les services d'urgence sont surchargés. Elle est d'ores et déjà déployée en Grand Est, en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté dans des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) partenaires de la MSA, avec plus de 95 professionnels de santé formés. Cette

éducation s'adresse à toutes les familles en zone rurale, avec un accent sur celles composées de jeunes enfants ou de personnes âgées, en privilégiant les populations précaires ou éloignées de l'offre de soins primaires, ainsi que les assistants maternels et les crèches. La pédagogie repose sur une approche active et participative, exploitant les connaissances et expériences des familles. L'accompagnement se fait à travers des méthodes interactives telles que des tables rondes, des échanges, des présentations et des ateliers pratiques. Pour une mise en œuvre réussie, l'ESF doit s'intégrer dans un écosystème favorable, comprenant une équipe de soins coordonnés et des dispositifs de régulation des soins non

programmés. Cela inclut aussi la collaboration avec des associations et des dispositifs sociaux au service de la communauté. La MSA, à travers l'ESF et ses autres programmes de prévention, joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé des populations rurales, en s'adaptant aux réalités socio-sanitaires et en renforçant l'autonomie des familles dans la gestion de leur santé.

## Les étudiants en santé découvrent l'exercice pluriprofessionnel

Le régime agricole s'engage depuis plusieurs années à inciter les jeunes professionnels à s'installer en structures d'exercice coordonné via son programme Educ'tour. Cette formation pluriprofessionnelle est mise en œuvre dans plusieurs caisses, en partenariat avec les unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie, ainsi qu'avec les instituts de formation des professions paramédicales. Il se compose de deux phases : une formation théorique en ateliers pluridisciplinaires répondant à trois objectifs principaux – se connaître pour se reconnaître, développer une culture commune du soin et construire un projet de santé adapté à un territoire – et une journée sur le terrain auprès d'une structure. Fort de cet investissement, Educ'tour est identifié

## Médecin du travail et médecin-conseil : des périmètres et des missions différentes mais complémentaires.

comme une action permettant la réalisation d'une mesure du plan 4 000 MSP : « *Permettre dans chaque département aux étudiants en santé de découvrir l'exercice pluriprofessionnel à travers un séminaire de formation commun à tous les étudiants en santé* ». Dans ce cadre, les agences régionales de santé sont invitées à s'associer aux démarches locales des MSA pour favoriser le déploiement du programme Educ'tour.

### Médecins généralistes et du travail unis pour accompagner les salariés

En octobre 2023, la MSA est sollicitée par l'équipe organisatrice des journées nationales de médecine générale pour animer un atelier

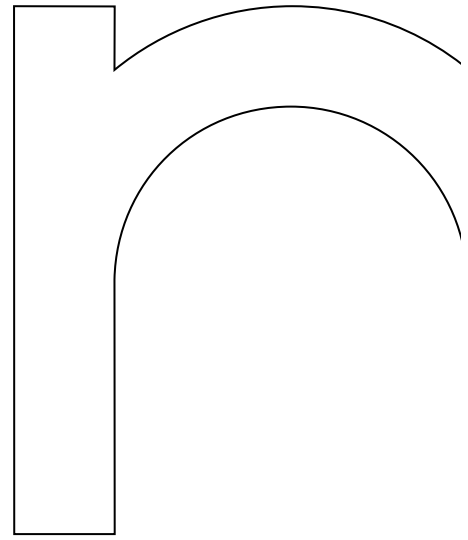
à deux voix : « Santé au travail : Quelles options pour le médecin généraliste lorsque l'arrêt de travail se prolonge ? ». Médecin du travail et médecin-conseil : des périmètres et des missions différentes mais complémentaires dans le cadre d'un objectif commun de prévention de la désinsertion socioprofessionnelle et d'accompagnement pluridisciplinaire des salariés/patients. Cette animation, articulée autour d'une situation clinique et construite pour délivrer des messages pragmatiques, suscite une riche interaction. Elle permet d'aborder différents enjeux non seulement de soins, de risques de perte d'emploi et de pronostic professionnel, mais aussi d'information des médecins envers leurs patients, de prévention et de remobilisation. Les spécificités du guichet unique de la MSA sont également présentées. Ces interventions poursuivent trois objectifs principaux : s'adresser aux méde-

cins généralistes pour leur être utile en pratique et créer avec eux des liens de travail ; proposer des sujets sur lesquels il est important de communiquer auprès d'eux ; mettre en visibilité la MSA et ses spécificités.

### Gestion du risque maladie : des contributions du réseau

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, la MSA s'engage à renforcer l'efficacité de la gestion du risque (GDR) maladie. Cet engagement se décline par le déploiement d'un plan national dédié, à mettre en œuvre par toutes les caisses de MSA, mais également par le déploiement d'actions d'initiatives locales (AIL) de GDR maladie répondant à des besoins identifiés sur les territoires et à des spécificités locales. Certaines s'avèrent avoir des résultats probants et peuvent être transposées et dupliquées sur l'ensemble du territoire, via leur intégration au plan national GDR de l'année N+1. Ainsi, en 2023 deux AIL mises en œuvre par sept caisses de MSA en 2022 sont déployées via le plan national GDR. Par ailleurs, deux autres AIL menées par sept caisses de MSA en 2022 font l'objet d'études complémentaires en 2023 dans le cadre du rapport charges et produits de la MSA pour 2024, dans la perspective de leur généralisation au travers du plan GDR 2024. Ceci permet de renforcer le lien avec le réseau des caisses, actrices et porteuses d'actions de GDR adaptées à la réalité du terrain.

# Numérique en santé



temps sur le périmètre des frais de santé (intégration dans le système d'information de la Cnam de l'ensemble logiciel @tom conçu et utilisé depuis 2016 par la MSA).

Un premier pilote de déploiement en production du SI @tom pour traiter les feuilles de soins des pharmaciens est réalisé en octobre 2023 sur le territoire de la Cnam de Clermont-Ferrand.

En outre, le processus commun de maintenance réglementaire du SI partagé entre la Cnam et la MSA est désormais opérationnel. Pour 2024, il est prévu de généraliser le déploiement d'@tom pour le traitement des feuilles de soins des pharmaciens à toutes les Cnam et d'installer la gouvernance opérationnelle d'une stratégie de contrôle commune.

## Programme METEORe de partenariat entre la Cnam et iMSA

Le 2 avril 2021, les directeurs généraux de la Cnam et de la MSA signent une convention de partenariat pour la coopération et la mutualisation d'une partie de leurs systèmes d'information et des processus métier associés. Ce programme de transformation, METEORe, a vocation pour les deux régimes à contribuer à la maîtrise des risques et à accroître leur efficacité pour transposer la législation et la réglementation dans les systèmes d'information (SI). Il est centré dans un premier

Le déploiement des régimes partenaires de la Cnam est également échelonné sur 2024 et 2025.

Enfin un dispositif commun de détection des atypies de consommation doit être coconstruit en 2024 sur la base d'une expérimentation interne à la Cnam (POC Gama).

## Une solution pour le temps partiel thérapeutique

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, les employeurs disposent d'une solution dématérialisée pour transmettre les informations spécifiques au calcul du temps partiel thérapeutique (TPT). Ils peuvent désormais indiquer la perte de salaire et la période du temps partiel thérapeutique ainsi que la subrogation et le dernier jour travaillé sur la déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle TPT. Ces informations s'intègrent sans saisie dans l'application de gestion. Pour les MSA, la mise en place de la DSN à TPT fait gagner en productivité ; cela évite de traiter les dossiers par l'envoi de courriers (et leurs relances) pour obtenir l'information de la perte de salaire auprès des employeurs.

# Action sanitaire et sociale

## Habitat : une année riche en projets

En juin, à la CCMSA, la journée nationale de l'ASS rassemble 140 personnes. Cette journée met en lumière certaines des nombreuses initiatives portées par les caisses sur le thème HabitatS et précaritéS, comme l'appel à projets MSA « Sites habitat », qui retient 52 % de projets lauréats supplémentaires par rapport à 2022. Cet appel à projets vise à accompagner financièrement un projet local dans le champ du logement et de l'habitat sur l'une des cinq thématiques suivantes : la lutte contre l'habitat indigne et/ou la lutte contre la précarité énergétique ; le logement des jeunes ; le logement des saisonniers agricoles ; l'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie et les actions de prévention de la perte d'autonomie liées à l'habitat ; le soutien à des initiatives originales ou à caractère expérimental de logement et d'habitat destinés à des personnes âgées et/ou des personnes handicapées, dont l'habitat inclusif.

## Bulle d'air essaime

L'essaimage de services de répit à domicile pour les aidants, labellisés Bulle d'air, se poursuit. Ainsi, en mars, l'appel à projets « Objectifs Bulle 4 », avec les quatre premiers projets sélectionnés qui seront accompagnés sur les trois prochaines années, est lancé. Le plan d'action 2023-2025 prévoit l'accompagnement de douze nouveaux projets en plus des quatorze services d'ores et déjà labellisés. Coconstruit avec Handéo en 2017, ce label, gage de qualité des services et de visibilité de l'offre, a été actualisé au regard des réalités et besoins de fonctionnement des services.

Par ailleurs, dans une volonté partagée par les partenaires nationaux (Alliance professionnelle et Agirc-Arrco) d'étudier la faisabilité et les modalités d'un essaimage sur l'ensemble du territoire national, une étude, « Changement d'échelle », est lancée au cours de l'été 2023.

## Grandir en milieu rural

Portant sur l'accompagnement aux outils numériques, la prévention de leurs usages, la création de maisons France services et de tiers-lieux, le développement de mobilités solidaires ou la promotion des mobilités douces, 45 projets, parmi 104 candidatures, sont retenus pour un montant de quelque

970 000 euros lors de la deuxième édition de l'appel à projets Grandir en milieu rural.

## S'atteler à l'inclusion

Les ateliers de l'inclusion, des actions collectives d'accompagnement social qui permettent aux actifs fragiles de lever des freins sociaux et/ou professionnels, ont fait l'objet d'une évaluation d'impact. À la suite de cette dernière, en 2023, plusieurs groupes de travail se réunissent afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces ateliers. Pour atteindre cet objectif, la quarantaine d'actions labellisées à ce jour est répartie par thématiques (développer son pouvoir d'agir, équilibrer ma vie et mon travail, ma santé et moi, poursuivre ma vie en emploi, m'approprier les services en ligne et préparer ma vie de retraité) pour mieux orienter les bénéficiaires en fonction de leurs besoins. Un nouveau processus de labellisation simplifié est également défini, avec, quatre fois par an, l'organisation de comités de labellisation réunissant les services action sanitaire et sociale du réseau.

## Les jeunes s'engagent !

Cent-cinq projets sont remontés à la CCMSA à la suite de l'appel à projets « Les jeunes s'engagent ! ». Cette initiative permet de récompenser les jeunes en maison familiale rurale qui s'engagent dans des projets d'intérêt local ou social en leur octroyant une bourse. Chaque année, une enveloppe de 40 000 euros leur est dédiée.

# La santé et sécurité au travail

## Mise en œuvre de la réforme pour renforcer la prévention de la santé au travail

La MSA est pleinement impliquée dans la mise en œuvre de la réforme en cours, qui vise quatre objectifs principaux : renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner santé publique et santé au travail, définir une offre de service socle, mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables, et réorganiser la gouvernance.

La CCMSA travaille notamment sur les amendements législatifs et les décrets propres au régime agricole afin de maintenir l'organisation et le fonctionnement actuels des 35 services de santé-sécurité au travail, adapter les nouveaux dispositifs mis en place par la loi (notamment concernant la certification et l'existence d'un référentiel spécifique à l'agriculture, voir ci-dessous) et renforcer le rôle de l'institution dans la nouvelle gouvernance de la prévention et de la santé au travail en intégrant le comité national et régional de prévention et de santé au travail.

## Certification des services de santé et sécurité au travail

Obligation réglementaire, la certification Afnor 2218 des services de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des prestations proposées aux entre-

prises agricoles cotisantes, à leurs salariés et aux non-salariés adhérents volontaires. Essentielle pour l'institution, ces enjeux mobilisent les équipes à court, moyen et long terme pour s'assurer de la pérennité des 35 services et répondre à la demande des partenaires sociaux et des tutelles. Conséquemment, elle contribuera à l'obtention de l'agrément donné pour cinq ans par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

## Agir face au manque de médecins du travail

Le déficit de médecins du travail et de médecins-conseil sur tout le territoire, et les difficultés de recrutement, empêchent la MSA de mener à bien certaines missions. Pour y faire face, elle met en place plusieurs actions.

- En 2021, elle lance une expérimentation en santé au travail, menée dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) concernant la délégation de certaines activités aux infirmiers de santé au travail. Grâce à ses bons résultats, celle-ci est généralisée dans le cadre de la LFSS pour 2024 et permet ainsi aux services de santé-sécurité au travail de démultiplier leurs actions.

- En novembre 2023, et jusqu'en mai 2024, une expérimentation est lancée en télésanté avec la fédération nationale du Crédit agricole afin d'améliorer le service rendu aux adhérents. Il s'agit également de déléguer aux infirmiers de santé au travail la réalisation de certaines visites médicales en téléconsultation.

- Parallèlement, la CCMSA construit une campagne de recrutement et de fidélisation des médecins du travail et médecins conseil.

Les praticiens salariés du réseau MSA sont interrogés afin d'identifier leurs ressentis et définir les actions à mettre en place. Une campagne de communication mettra en avant plusieurs ambassadeurs afin de faire connaître leur métier.

## Prévention des risques : l'offre de formations

Les services de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA proposent des formations de prévention auprès des professionnels agricoles : exploitants, employeurs, salariés, saisonniers mais aussi élèves en lycées agricoles. Prises en charge, elles sont construites sur mesure et organisées près du lieu d'habitation des participants. Une campagne de communication a été menée en octobre afin de mieux faire connaître cette offre qui répond aux besoins locaux et permet des partages d'expériences. Délivrées par les experts SST de la MSA (conseillers en prévention, médecins du travail, infirmiers...) parfois assistés d'un professionnel externe, elles concernent toutes les filières et des thématiques variées telles que la prévention des risques psychosociaux, la conduite en sécurité du chariot élévateur, la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, l'utilisation des produits chimiques, d'une tronçonneuse, la manipulation et la contention des bovins...

# L'information



monprojetdagri.fr

## « Mon projet d'agri »

De nombreux dispositifs existent pour soutenir et accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transition ou dans la transmission de leurs exploitations. Afin d'y voir plus clair et de se préparer dans les meilleures conditions, la MSA lance en octobre « Mon projet d'agri », un espace en ligne dédié regroupant toutes les informations, les acteurs concernés et contacts liés à chaque étape du parcours.

## De nouvelles veilles documentaires

Pour accompagner au quotidien les salariés MSA dans leurs missions, 45 veilles documentaires sont diffusées auprès de 6 000 abonnés. Quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles voire temporaires, elles rassemblent de nombreux articles de presse, textes réglementaires et autres actualités liées à la protection sociale, le droit, la santé, l'agriculture...

En 2023, le portail, accessible aux 15 000 collaborateurs, s'enrichit de quatre nouvelles veilles sur les thématiques de la lutte contre la fraude et la maîtrise des risques, la santé-sécurité au travail, le management et les pesticides.



## Cinq nouvelles fiches mots-clés

En 2023, la collection de fiches mots-clés destinée à apporter aux délégués et aux salariés des éléments de langage homogènes aux prises de parole institutionnelles s'étoffe de nouvelles entrées : « accès aux soins », « responsabilité sociale de l'entreprise », « pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles », « Présence verte » et « projet scientifique ». Cela porte à vingt le nombre de fiches.

## Refonte du magazine national Le Bimsa

Après une étude de lectorat, un travail de refonte de la maquette du *Bimsa* et du site lebimsa.fr est mené ; la nouvelle formule du magazine est lancée en février 2024 et le nouveau site en juin.

Vitrine de l'institution vis-à-vis du public externe et outil de partage d'initiatives, il permet aux élus locaux, aux délégués MSA et au personnel du réseau de connaître les réalisations, expérimentations ou projets conduits sur les territoires, qui viennent traduire concrètement la politique de la MSA.

## Bientôt un nouveau msa.fr

Dans un premier temps, des travaux sur l'espace privé des adhérents, notamment pour les professionnels agricoles, sont menés afin de faciliter l'accès à leur dossier et la transmission de documents à la MSA. Par ailleurs, une refonte de la partie publique des sites msa.fr est initiée. Elle aboutira fin 2024 à une nouvelle version repensée (nouvelle arborescence, rédaction simplifiée...) pour un meilleur accès à l'information et à la réglementation.



# Les entreprises



## Simplification : l'unification des déclarations fiscale et sociale

Jusqu'en 2022, les cotisants indépendants agricoles devaient effectuer une double déclaration, à savoir : une déclaration pour le calcul de leur impôt et une déclaration de revenus professionnels (DRP) servant de base de calcul de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires. En 2023, la DRP est supprimée et remplacée par la déclaration sociale et fiscale unique (UDFS) qui conduit les travailleurs indépendants agricoles à déclarer de manière simultanée, dématérialisée et immé-

diante leurs revenus aux administrations fiscales et aux caisses de MSA. La mobilisation très forte des MSA et des partenaires (DGfip, centres comptables) permet d'obtenir des taux d'intégration des UDFS à hauteur de 95 %, tout en mettant en exergue la nécessité d'un accompagnement renforcé des formalités déclaratives des exploitants et des tiers de confiance.

## Le recouvrement, un élément majeur d'accompagnement

En 2023, le régime agricole atteint les objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de taux de reste à recouvrer des cotisations de l'année 2022, tant pour celles des employeurs (reste à recouvrer de 1,14 % pour une cible à 2,20 %) que celles des exploitants (reste à recouvrer de 5,73 % pour une cible à 6 %). Ces résultats très positifs marquent l'investissement sans faille de l'ensemble de l'institution. Les caisses savent allier performance du recouvrement et accompagnement des cotisants au travers des différentes mesures d'aide mises en place en faveur de ces derniers, notamment en gérant avec efficacité les dispositifs complexes de

prise en charge des cotisations. De son côté, la CCMSA diversifie les modes de dialogue avec le réseau afin de consolider les échanges et l'animation de la politique institutionnelle du recouvrement : journées régionales du recouvrement, mise en place de comités réseau recouvrement contentieux réguliers, accompagnement des caisses en difficulté, partage de pratiques, suivi des créances et des débiteurs.

## Le Tesa nouveau est arrivé

Le titre emploi service agricole (Tesa) simplifié est un service en ligne qui permet de réaliser onze formalités en une seule déclaration. Six formalités au moment de l'embauche du salarié : la déclaration préalable à l'embauche, le contrat de travail, l'immatriculation, le signalement au service de santé-sécurité au travail, l'inscription sur le registre unique du personnel et la demande d'exonérations de cotisations patronales pour travailleur occasionnel. Cinq formalités à l'issue de la relation de travail : le bulletin de paie, les attestations lors de la fin de contrat (certificat de fin de travail et attestation France travail, ex-Pôle emploi), la déclaration des données nécessaires au calcul des cotisations sociales et au prélèvement fiscal à la source. En 2019, faute de conformité avec la déclaration sociale nominative (DSN), l'extinction du Tesa est programmée. Grâce à la mobilisation de la profession agricole, il renaît en mars 2022. Puis la MSA réalise les transformations nécessaires pour pérenniser l'outil. Le service est activé le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# Les statistiques

## **De nouvelles pistes explorées sur le travail dissimulé grâce aux dernières avancées scientifiques et technologiques.**



### **Bilans des travaux de data science et d'intelligence artificielle (IA)**

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des actions de contrôles externes et notamment les résultats du contrôle comptable d'assiette des entreprises employeuses de salariés agricoles, la démarche de ciblage par data mining est généralisée à l'ensemble des caisses de MSA en 2021. Reconnue en 2022, elle est étendue au champ des prestations familiales des adhérents à la MSA. Cela permet d'identifier non seulement les indus (trop versés aux adhérents) mais aussi les rappels au bénéfice

des assurés et, ainsi, de s'assurer du paiement à bon droit des prestations familiales.

Fin 2023, un bilan est produit afin de mesurer l'efficacité du ciblage sur la fréquence de redressement et sur leurs montants par comparaison avec les résultats obtenus dans le cadre des contrôles hors data mining. Ces derniers attestent de l'efficacité de la méthode dans la mesure où la fréquence de redressement constatée est 1,6 fois supérieure à celle des contrôles dits « traditionnels » et le montant de redressement supérieur de 50 %.

### **L'IA pour estimer le manque à gagner et la fraude**

La MSA poursuit ses travaux d'évaluation du manque à gagner en termes de cotisations sociales résultant des comportements de fraude et d'évasion sociale au régime agricole. De nouvelles pistes de travail sont, en outre, explorées sur la lutte contre le travail dissimulé grâce à la mobilisation des dernières avancées scientifiques et technologiques (IA).

La MSA fait le choix d'exploiter les résultats des contrôles menés par les contrôleurs sur les entreprises jugées à risque plutôt que de recourir à des contrôles aléatoires. L'utilisation de ces données implique de mobiliser des méthodes scientifiques complexes pour corriger les biais inhérents aux contrôles ciblés (biais de ciblage et de détection lors des contrôles).

## Permettre à la MSA d'être identifiée comme productrice de données géolocalisées en opendata sur la protection sociale agricole.

La MSA travaille également sur l'utilisation d'une méthode d'estimation, développée par l'Insee pour la TVA, et l'applique sur le champ du contrôle comptable d'assiette afin d'évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale. Ces travaux font l'objet d'une présentation au Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) en décembre 2023.

La MSA consolide par ailleurs ses projets en science de la donnée menés dans l'environnement Big data sur l'amélioration de la connaissance des comportements des employeurs de main-d'œuvre en matière de déclaration et de fraude ; l'amélioration de la connaissance des comportements des bénéficiaires des prestations familiales en matière de déclaration et de situation d'indus ou de rappels ; la détection précoce des risques de désinsertion professionnelle ; le projet de mise en place d'un observatoire statistiques des mortalités et du suicide au régime agricole.

Afin de conduire ces travaux, la MSA renouvelle son partenariat de recherche avec trois enseignants-chercheurs du laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans (LEO) et de l'Université Paris Dauphine.

Cette collaboration permet l'élaboration d'une nouvelle méthode de machine learning (IA) pour l'estimation du manque à gagner lié au travail dissimulé. Cette approche permet la distinction entre la dissimulation totale et la dissimulation partielle et une estimation plus fine et plus précise des comportements de fraude.

### GéoMSA fait salons : GéoDataDays et le salon des maires

Les 13 et 14 septembre 2023, la MSA est présente à Reims au salon GéoDataDays qu'elle sponsorise. Lors de cet événement dédié à la géographie numérique, qui regroupe des acteurs de la data et de la cartographie, elle présente son outil cartographique GéoMSA. Objectif : le faire connaître et être identifiée comme productrice de données géolocalisées en opendata sur la protection sociale agricole. Ce salon est l'occasion de rencontrer des partenaires tels que AtlaSanté, l'Insee, l'ANCT. L'outil est également présenté lors du Salon des maires et des collectivités locales en novembre à Paris-Porte de Versailles.

**En savoir plus :** [geomsa.msa.fr](https://geomsa.msa.fr).

### La cartographie des pathologies du régime agricole

En 2023, la direction des statistiques et des études publie une cartographie actualisée des pathologies des adhérents agricoles. Présentant l'état de santé des populations salariées et non-salariées agricoles, elle met en évidence les pathologies chroniques les plus fréquentes et les principaux événements de santé de la population du régime. Elle éta-

# 126

## FICHES DES PATHOLOGIES DU RÉGIME AGRICOLE

blit une comparaison avec la situation dans la population générale afin d'identifier d'éventuels sur-risques ou sous-risques de maladie pour les patients MSA. La présentation des résultats est assortie de la production d'une fiche pour chaque pathologie (126 fiches) décrivant dans le détail le profil des patients, les autres maladies dont ils sont atteints, leur répartition géographique et le coût de prise en charge de la maladie.

### Les accidents du travail chez les agricultrices

En 2023, un panorama des principaux indicateurs de sinistralité en termes d'accidents du travail (AT) pour les femmes non-salariées agricoles est réalisé et présenté aux instances de la CCMSA et du conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA). Cet état des lieux porte notamment sur les risques associés à l'équipement de travail agricole.

## La MSA au Conseil d'évaluation des fraudes

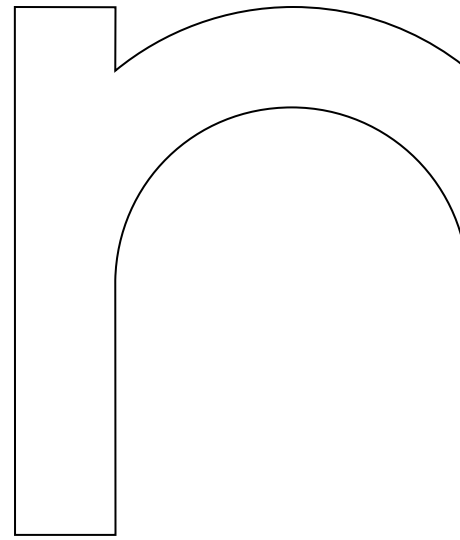
La fraude sociale et fiscale constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics et plus largement des citoyens. Annoncé au printemps 2023, le premier Conseil de l'évaluation des fraudes fiscales et sociales se tient le 10 octobre 2023 et est présidé par le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave. Le gouvernement y rappelle les ambitions de ce conseil, identiques sur la fraude sociale et sur la fraude fiscale : mieux connaître les phénomènes de fraude en cartographiant les différentes approches, identifiant les phénomènes nouveaux et réalisant des comparaisons internationales ; fournir des estimations fiables, éviter les faux chiffres (donner quelques métriques...) ; définir des priorités en termes de travaux d'estimations ; débattre et porter sur la place publique les estimations.

Dans ce conseil, la MSA est représentée par la direction des statistiques. Elle est amenée à y participer activement, notamment en présentant les travaux de recherche et en valorisant non seulement les données de la MSA mais aussi son engagement précurseur.

### Enrichir la connaissance par la fourniture d'analyse et de données mensuelles

En 2023, une nouvelle publication est diffusée par le département maladie de la Direction des statistiques et des études : il s'agit du tableau de bord annuel relatif aux caractéristiques de la patientèle du régime agricole et à son recours aux soins de ville.

# La stratégie institutionnelle



de service, avec en particulier l'émergence de l'intelligence artificielle ; la digitalisation de la sécurité sociale et les réformes à venir sur la protection sociale ; les tendances de la société qui structurent les besoins de nos adhérents (santé et vieillissement, composition des familles, désertification sur les territoires ruraux, nouveau rapport au travail, crise du lien social) ; les évolutions liées au dérèglement climatique et les enjeux associés à la transition écologique ; les nouvelles aspirations sociétales, notamment l'enjeu de conciliation de la vie professionnelle/vie privée, la possibilité de choisir de vieillir chez soi sous réserve d'avoir un logement adapté et des services associés, etc.

Fort de ces enjeux, le comité des directeurs du réseau identifie les défis à relever. Différents groupes de travail approfondissent les impacts de ces enjeux pour les caisses de MSA (immobilier, affiliation, activités de production, offre MSA, ressources humaines...). Des propositions d'orientations stratégiques sont présentées début 2024 puis affinées, avec le concours des partenaires internes, parmi lesquels figurent les délégués et les salariés, via des ateliers et un questionnaire dédié, et externes.

acteurs (élus, administratifs, CCMSA et réseau). Après réalisation d'un état des lieux, la seconde étape consiste à mener une réflexion sur les facteurs susceptibles d'être structurants dans l'avenir, pour identifier les perspectives majeures pour la période 2026-2030. À l'appui de séquences collaboratives, des éléments clés sont identifiés : les transformations en cours et à venir de l'agriculture, démographiques, économiques, sociologiques ; les évolutions technologiques, tant pour l'agriculture que pour les activités industrielles ou

## ► Co-construction du projet stratégique MSA 2030

L'année est marquée par la construction du projet stratégique MSA 2030 qui sera soumis au vote de l'assemblée générale de la CCMSA en juin 2024. Son objet est de formuler l'ambition stratégique de la MSA pour la période 2026-2030. Document de référence dans la perspective des élections MSA en 2025 et de la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion, il mobilise de nombreux

# L'international

## Faire des politiques sociales une priorité des élections européennes 2024

### Élections européennes : l'enjeu des politiques de santé

Face aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé, la feuille de route européenne doit être actualisée pour maintenir la qualité et l'accessibilité des soins de santé dont bénéficient actuellement les citoyens européens. En juin, à travers un mémorandum, les membres de l'association internationale de la mutualité (AIM), dont la MSA, appellent les candidats aux élections européennes de 2024 à faire des politiques sociales une priorité. Une démarche pour garantir aux générations futures des systèmes de sécurité sociale et de soins de santé adaptés, résilients et durables, accessibles et abordables pour tous.

Dans l'optique du prochain mandat de la Commission européenne, la plateforme européenne d'assurance sociale (Esip), dont la CCMISA est membre, porte également ses idées dans un mémorandum

publié en juillet. En premier lieu : la promotion d'« une protection sociale meilleure et plus efficace » reconnue comme une ressource, non comme un coût.

### Une délégation française à la Commission européenne

Le 29 novembre 2023, le président de la MSA Pascal Cormery, accompagné d'une délégation des membres de la représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif)\*, se rend au siège de la Commission européenne (CE) afin de s'entretenir avec Antoine Kasel, chef de cabinet du commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux. La délégation expose ses priorités, notamment la mobilité et l'investissement social, et échange sur celles de la CE pour la prochaine mandature. L'occasion pour Pascal Cormery de rappeler les difficultés rencontrées par la MSA concernant le contrôle et l'accès aux droits des travailleurs détachés. Il insiste sur le fait qu'il serait préférable d'affilier ces travailleurs dans le pays dans lequel ils travaillent et non dans leur pays d'origine.

\* Cnam, Cnaf, Cnav, Urssaf Caisse nationale, Unedic, EN3S, CRNPAC, Ucaans.

### Les défis de la protection sociale agricole

« *Demain, nous serons confrontés à de multiples défis : climatique, économique, agroécologique, démographique, sociétal, liés à l'alimentation et à l'innovation.* » C'est avec ces paroles que le président de la MSA Pascal Cormery débute son intervention lors de la conférence de l'European network of Agricultural social protection systems (Enasp)\* du 25 septembre 2023. Il évoque la stratégie MSA pour lutter contre les risques émergents – environnementaux, zoonotiques, biologiques – prévenir les risques professionnels et le mal être, ou encore pour adresser le problème de la relève des agriculteurs et renforcer la souveraineté alimentaire. Les organismes agricoles, souvent en difficultés économiques, se félicitent par ailleurs que le membre finlandais Mela soit conforté dans ses missions par son nouveau gouvernement et qu'il ait obtenu l'assurance du maintien des aides aux exploitants malgré une évolution démographique défavorable.

\* L'Enasp est composé des caisses de protection sociale agricoles Krus (Pologne), Mela (Finlande), MSA (France), SVLFG (Allemagne) et SVS (Autriche).